

L'an deux mille vingt-trois, le treize-avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 6	14
Total des voix : 14		

Date de convocation
31/03/2023

Délibération
n°23_04_B3_06

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (Saint Julien le Montagnier) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Bernard MAGNAN** (Valensole)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : communauté de communes Provence Alpes Verdon ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

Ont donné pouvoir : **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Arlette RUIZ ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Jean-Pierre HERRIOU ; **Philippe MARANGES** (Castellane) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à Christophe BIANCHI

Adhésion 2023 à l'association Vélo Loisir Provence

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,*

Le Parc du Verdon et l'association Vélo Loisir Provence mènent conjointement le projet du Verdon à vélo qui fête ses 10 ans cette année.

L'action de Vélo Loisir Provence s'est progressivement enracinée sur l'ensemble du territoire du Parc et permet de créer des liens entre professionnels du tourisme et collectivités locales. Le réseau d'itinéraires et la richesse des partenariats animés par Vélo Loisir Provence sont bénéfiques pour proposer une offre touristique porteuse de sens. Cette offre alimente les dynamiques de réseau autour de la destination Intense Verdon. Elle s'inscrit au cœur des enjeux de la prochaine Charte visant à promouvoir un tourisme de sobriété, sans empreinte carbone. Grâce à une offre diversifiée, accessible une grande partie de l'année et rayonnant sur l'ensemble du territoire, le tourisme à vélo représente un enjeu important nécessitant une animation dédiée.

Par ailleurs, l'association porte un projet à l'échelle des 2 territoires espaces valléens Luberon-Lure et Verdon pour réaliser un reportage à vélo qui vise à promouvoir les destinations et valoriser des initiatives locales et des projets qui contribuent à la réduction de l'impact environnemental, à la valorisation des savoir-faire locaux et du patrimoine ainsi qu'à démocratiser un tourisme responsable pour tous. Ce vélo reportage sera mené par le réalisateur Jérôme Zindy à l'automne 2023.

En 2022, la convention de partenariat triennale 2022-2024 a été présentée et votée au bureau du 28 avril. Celle-ci indique le versement d'une cotisation annuelle de 8 000€ permettant de soutenir le fonctionnement de l'association. Le Parc du Verdon assure la Vice-Présidence de l'association aux côtés du PNR du Luberon.

L'objectif de la délibération est de voter la cotisation à l'association Vélo Loisir Provence pour l'année 2023. En complément il est soumis le vote d'une participation exceptionnelle de 500 € complétant le financement du projet reportage à vélo mutualisé dans le cadre du projet inter-espaces valléens porté par Vélo Loisir Provence sur les territoires Luberon-Lure et Verdon.

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à l'association Vélo Loisir Provence au titre de l'année 2023, pour un coût de 8000 € ;
- valident le versement d'une aide exceptionnelle de 500 € au titre du projet vélo reportage ;
- autorisent le Président du Parc du Verdon à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le 19/04/2023 et l'an susdits
Suivent les signatures



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le